MO : Comment sécuriser l'exécution de son marché de travaux (à jour des nouveaux CCAG)

Le CCAG travaux comme la norme NFP 03-001 constituent des documents supplétifs au marché de travaux. Les organismes HLM peuvent faire référence à l'un ou l'autre de ces documents. Ils constituent une sécurité pour le maître d'ouvrage, grâce à leur contenu et ainsi éviter bien des litiges. La connaissance de ces textes permet d'éviter les situations de litige

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
7 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
Données non disponibles
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Responsables de services travaux, personnel des services marchés, conducteurs d'opérations et de travaux, rédacteurs de marchés

PRÉREQUIS
aucun

Objectifs pédagogiques

- Décrypter le CCAG travaux et la norme NFP 03-001
- Examiner les clauses importantes du CCAG et la norme NFP 03-001
- Intégrer des clauses du CCAG et de la norme dans le CCAP travaux
- Comment se positionner en qualité de maître d'ouvrage
- Comment intégrer ces textes dans le cadre respect du nouveau code de la commande publique
- Comment se positionner en qualité de maître d'ouvrage

E-start : ***Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.***
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

1. Les différents acteurs
- Les différents intervenants à l'acte de construire (bref rappel)
- Les co-contractants
- Les obligations générales des parties

2. La place du CCAG et de la norme dans un marché de travaux
- Le champ d'application (pourquoi un CCAG et une norme ?)
- Les pièces contractuelles d'un marché des travaux
- Voir ce qui peut faire l'objet d'une contractualisation. Comment appliquer l'un ou l'autre de ces documents ?
- Qui peut utiliser le CCAG travaux ou la norme ?
- Tentative de comparaison entre le CCAG travaux et la norme NFP 03.001

3. Les mesures relatives aux aspects juridico-financiers
- Le prix, son contenu
- Les modalités de règlement (acomptes mensuels, solde...)
- Les travaux supplémentaires
- La rémunération du titulaire et de ses sous-traitants
- L'augmentation ou la diminution de la masse des travaux

4. Les clauses relatives aux délais
- La fixation des délais et les éventuelles prolongations
- Les sanctions en cas de retard

5. Les modalités liées à la réalisation des ouvrages

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. Des QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

- Le choix des matériaux et des matériels
- La préparation du démarrage des travaux
- L'organisation et les installations liées à l'exécution des travaux
- Les documents à fournir (études, plans, essais et documents)
- Le compte rendu de chantier
- Le compte prorata et sa gestion
- Les attachements
- Les additifs au marché initial
- Les vérifications à opérer
- Les vices de construction

6. Les dispositions relatives à la fin des travaux

- La réception des travaux (réceptions partielles, les OPR)
- Les garanties contractuelles
- La résiliation du marché
- L'ajournement, l'interruption des travaux

7. Le règlement des différends et des litiges

- Le mémoire en réclamation
- Les recours en conciliation ou à l'arbitrage
- Le contentieux

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com